

Image not found or type unknown



## Non respect du contrat de location

Par **Amy57950**, le **04/03/2023** à **12:12**

Bonjour,

je loue un logement, sur le contrat, seul mon nom est indiqué.

Depuis deux mois mon propriétaire me fait vivre avec sa fille et sa mère. Il ne m'a jamais demandé mon avis et la cohabitation avec sa mère n'est plus possible. J'ai contacté ma protection juridique et ils m'ont conseillé d'écrire une lettre recommandée à mon proprio pour lui demander de respecter le contrat signé et donc de faire vivre sa fille et sa mère ailleurs.

Si elles restent dans l'appartement et que mon proprio ne fait rien, puis-je porter plainte pour non respect du contrat ? Ou bien quels sont les autres options que j'ai ?

merci à vous

Par **janus2fr**, le **04/03/2023** à **13:27**

Bonjour,

J'ai du mal à comprendre...

Si vous êtes locataire de ce logement, vous êtes chez vous. C'est donc vous qui avez décidé d'héberger ces personnes.

Par **Amy57950**, le **04/03/2023** à **18:23**

Malheureusement non.

Après la signature des papiers mon proprio m'a annoncé que sa mère et sa fille resteraient

quelque temps, je lui ai dit plusieurs fois que cela ne me convenait pas, cependant elles sont quand même venues vivre dans l'appartement... elles y sont toujours. Je leur ai déjà demandé de partir mais rien à été fait...

Par **Marck.ESP**, le **04/03/2023** à **19:23**

Bonjour

Avant d'engager une action juridique, prenez les conseils de l'ADIL...

<https://www.anil.org/lanil-et-les-adil/votre-adil/>